

	<p><b>CALASS 2019</b>  <b>Montréal, 22 au 24 août 2019</b>  <b>Formulaire de soumission de communication libre</b>  <b>Date limite : 15 avril 2019</b>  Le formulaire rempli doit être envoyé par courriel à : <a href="mailto:alass@alass.org">alass@alass.org</a></p>
<b>Titre de la communication</b>	Le Projet anticipé des soins (PAS), un PAS du réseau vers l'autodétermination des patients
<b>Auteur principal</b>	Devaux Lila
<b>Fonction, profession</b>	Cheffe de projet
<b>Affiliation professionnelle du responsable de la session</b>	Réseau Santé Région Lausanne
<b>Adresse professionnelle</b>	Rue du Bugnon 4
<b>Ville et code postal</b>	1005 Lausanne
<b>Pays</b>	Suisse
<b>Téléphone</b>	021 341 72 21
<b>Email</b>	Lila.devaux@rsrl.ch
<b>Coauteurs</b>	Chinet Mathilde Anhorn Philippe
<b>Mots clefs (5 maximum)</b>	Advance Care Planning Anticipation Autodétermination Partenariat patient-professionnel-proches
<b>Résumé de la communication (400-800 mots)</b> - contexte et problématique - objectif de la recherche - théorie, méthodes, modèles, matériels utilisés ; - résultats et discussion ; - contribution/intérêt de la session par rapport à l'état de l'art et/ou de la pratique	En 2017, le RSRL démarrait le projet "Projet Anticipé des Soins (PAS)" visant à soutenir l'auto-détermination des patients. Après un état des lieux présenté lors du CALASS 2018, une phase de conception du projet a été menée et est actuellement en phase de test. Nous vous présenterons l'avancement de nos travaux ainsi que les pistes identifiées pour permettre les changements de cultures et obtenir l'adhésion de l'ensemble des acteurs du système de santé, un défi à relever pour la réussite d'un tel projet  Notre méthodologie est la suivante : - Conception du PAS en groupe de travail et en concertation avec des professionnels

représentant les différents lieux de soins et acteurs membres du réseau. Prise en compte des résultats de l'état des lieux et de modèles théoriques comme le projet Québécois "Les niveaux de soins" et son processus de communication patient-proche-professionnel (INESSS 2016), le "Montréal model" et son modèle clinique du partenariat (DCPP & CIO. UDeM, 2016) ou encore du cadre de l'Office fédéral de la santé publique sur l'anticipation en lien avec la santé et le partage de repères (OFSP 2018)

- Phase de tests et ajustements
- Implantation auprès des acteurs du système de santé

**Résultats de la phase de conception :**

- Cadre et objectifs du projet :

Destiné aux patients atteints de maladies chroniques et/ou dégénératives, le Projet anticipé des soins vise à améliorer les opportunités pour le patient d'exercer son autonomie. Durant sa prise en charge et accompagné par un professionnel formé (conseiller PAS), le patient peut exprimer ses valeurs et volontés et définir un objectif thérapeutique. Cet objectif thérapeutique a pour but d'orienter sa prise en charge actuelle et celle qui adviendrait en cas d'incapacité de discernement ou d'urgence. Il se situe entre les pôles "Prolonger, maintenir la vie" et "Assurer le confort uniquement".



Le projet PAS vise également à permettre aux professionnels d'avoir, par l'intermédiaire de ces objectifs thérapeutiques, des repères communs permettant de proposer au patient une prise en charge en accord avec ses choix, quel que soit son lieu de prise en charge.

Le choix de cet objectif thérapeutique (objectif T) par le patient repose sur un processus de communication avec le conseiller PAS et ses proches. Celui-ci vise à faire émerger les valeurs et projets de vie du patient et à les mettre en lien avec l'évolution de son état de santé, les options de soins médicalement appropriées, leurs conséquences sur la qualité de vie et les projets de vie du patient.

- Rôles nécessaires :

Le PAS devrait idéalement être intégré dans les processus et pratiques professionnelles existants. Le profil des conseillers PAS est donc assez large pour permettre l'intervention de ces derniers dans divers lieux de vie et/ou de soins. Il s'agit de privilégier une approche par compétences qui seront enrichies grâce à une formation spécifique (en cours de conception).

L'ensemble des collaborateurs d'une équipe/structure peut avoir un rôle à jouer. Tout professionnel peut repérer le public cible, veiller à l'adéquation "décision du patient-expression spontanée du patient" ou appliquer les décisions le moment venu.

Des ateliers en direction des responsables chargés de l'implantation dans les structures seront mis en place afin d'identifier avec eux l'intégration du PAS dans les processus de travail en vigueur, ainsi que les leviers et les freins.

Du fait des objectifs visés par le PAS et la manière dont il se déroule, des changements de cultures sont indispensables :

- Il s'agit de considérer le patient comme un partenaire du projet de soins, un expert de sa maladie et des conséquences sur sa vie et ses projets.
- L'anticipation est aussi au cœur du PAS afin de pouvoir définir sur le long terme l'orientation globale du projet de soins en tenant compte de l'expertise et des volontés du patient.

Ces changements de cultures, d'approches sont essentiels aussi bien chez les professionnels de santé que les patients eux-mêmes et nécessiteront un accompagnement sur le long terme.

**Phase de tests :**

Les objectifs de ces tests sont les suivants :

- Expérimenter le PAS sur différents terrains
- Identifier les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre ainsi que les freins et les leviers impactant les changements de cultures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.
- Etablir des recommandations d'ajustement en vue de l'implantation

Trois types de tests sont prévus :

- Un premier test auprès d'une communauté de sénior non malade visant à identifier l'approche et les postures professionnelles
- Un second test en "situation réelle" permettant de tester l'entier du projet auprès de 20 patients

	<p>atteints de maladies chroniques et/ou dégénératives.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un dernier test visant à identifier l'utilisation potentielle des PAS de ces 20 situations par les soins aigus et de réadaptation ainsi que les médecins installés en cabinet.</li></ul> <p>Suite à ces tests et aux ajustements nécessaires nous espérons pouvoir implanter le PAS auprès des acteurs du système de santé dès 2020 afin de faciliter l'autodétermination des patients quel que soit le lieu de prise en charge et accompagner les changements de cultures.</p>
--	---